



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE

Séance du 26 mars 2019

DELIBERATION N° 2019/01

Déclinaison régionale du plan national biodiversité en Guadeloupe

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 26 mars 2019, délibérant valablement,

- Vu** le code de l'environnement, en particulier les articles L.213-13 et suivants,
- Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- Vu** le règlement intérieur du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuvé le 9 novembre 2017 ;
- Vu** la délibération n°2018/02 du 1^{er} février 2018 relative à la désignation des membres de la commission « biodiversité » du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;

•Vu le plan national biodiversité présenté par le ministre de la transition écologique et solidaire le 4 juillet 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

La déclinaison régionale du plan national biodiversité est confiée à la commission biodiversité du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe.

Article 2 :

Dans le cadre de la réalisation du plan prévu à l'article 1 de la présente décision, un groupe de travail est constitué dont la composition est la suivante :

- l'ensemble des membres de la commission biodiversité du CEB ;
- M. Lurel, membre du CEB ;
- M. Malo, membre du CEB ;
- L'ONF, membre du CEB.

Ce groupe de travail pourra également s'adjoindre toute personne susceptible, grâce à son expertise, de contribuer à ses travaux.

Article 3 :

Le groupe de travail « déclinaison du plan biodiversité » est présidé par le rapporteur de la commission biodiversité du CEB, Monsieur Gilles Leblond.

Article 4 :

Le groupe de travail de travail « déclinaison du plan biodiversité » rendra ses travaux en septembre 2019 et les présentera au CEB.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 26 mars 2019,

La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

